

## Registre des délibérations - Délibération n° 01 : 07/12/2016

### RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT DES MISSIONS « EAU ET MILIEUX AQUATIQUES » ET « LITTORAL ET MILIEU MARIN » PAR L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le sept décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud
- **Représentants des Communes :**
  - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb,
  - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
  - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac

— **Représentants des établissements publics :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac, Bertrand Mazel
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel,

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere  
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud  
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux  
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Patrick Pac  
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphath, Pascale Licari  
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana  
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet  
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani

► **Le Conseil de Parc était représenté par 14 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence  
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône  
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue  
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »  
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

S/PREFECTURE D'ARLES  
 15 DEC. 2016  
 ARRIVEE

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	53

Date de convocation 26/09/2016 RC-602-603
---



Délibération n° 01 : 07/12/2016

RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT DES MISSIONS  
« EAU ET MILIEUX AQUATIQUES » ET « LITTORAL ET MILIEU MARIN »  
PAR L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

La stratégie de préservation et de développement durable de la zone humide deltaïque entre Petit et Grand Rhône et de la zone littorale associée se concrétise depuis 2012 par la mise en œuvre du programme d'actions du Contrat de delta Camargue. Le Parc assure l'animation et la coordination de ce programme, notamment via plusieurs missions dont le contenu et les financements sont inscrits au sein de l'orientation SG « Sensibilisons le public à l'eau et confortons la gouvernance locale ».

Ainsi l'action codée SG5 et intitulée « Animation de la mise en œuvre du Contrat de delta et d'une gestion globale et concertée » contribue à l'atteinte des objectifs du Contrat de delta et s'inscrit également dans ceux du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'Agence de l'eau apporte son soutien financier par des conventions d'aides sur des périodes de généralement deux ou trois ans. L'année 2016 étant l'année de réalisation du bilan à mi-parcours du Contrat de delta, la dernière convention d'aide n'a été établie que pour un an et arrivera à échéance le 31 décembre 2016. Il convient donc de la renouveler pour les années 2017, 2018 et 2019.

Pour la période à venir, les missions pouvant bénéficier du soutien de l'Agence sont les suivantes :

- La mission « Eau et milieux aquatiques », créée pour mettre en place une politique concertée et globale de l'eau en Camargue : cet objectif se concrétise notamment par la mise en œuvre du Contrat de delta, la mise en place du réseau de suivi des eaux et milieux aquatiques, la coordination des actions du Plan Rhône à l'échelle du territoire, l'animation de la Commission exécutive de l'eau...
- La mission « Littoral et milieu marin », créée début 2003 pour mettre en œuvre une gestion globale et concertée des milieux lagunaires, littoraux et marins au droit du Parc : cette ambition s'accomplit notamment par les actions inscrites au volet Littoral et milieu marin du Contrat de delta, et en particulier par la mise en place et la gestion d'une réserve marine dans le golfe de Beauduc (cantonnement de pêche).

Le dispositif d'aide de l'Agence permet un soutien à 50 % des dépenses de personnel (salaires et charges) majorées de 30 % pour l'aide au financement des frais de structure.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour le financement des missions « Eau et milieux aquatiques » et « Littoral et milieu marin » pour les années 2017 à 2019 incluse, et à signer les conventions d'aide correspondantes ou tout autre document y afférent.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le **15 DEC. 2016**  
Et de l'affichage effectué le **20 DEC. 2016**

